

Le Bénin se dote d'une nouvelle loi sur l'environnement

Les députés de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité, ce lundi 13 juillet 2026, la loi n° 2026-15 portant environnement en République du Bénin. Ce nouveau texte, qui remplace la loi-cadre de 1999, marque une étape importante dans le renforcement de la protection de l'environnement et l'adaptation du cadre juridique national aux nouveaux défis climatiques et écologiques.



ASSEMBLÉE NATIONALE

P. 03



Mathias Kouwanou plaide pour un Bénin durable

PROJET DE LOI SUR L'ENVIRONNEMENT EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

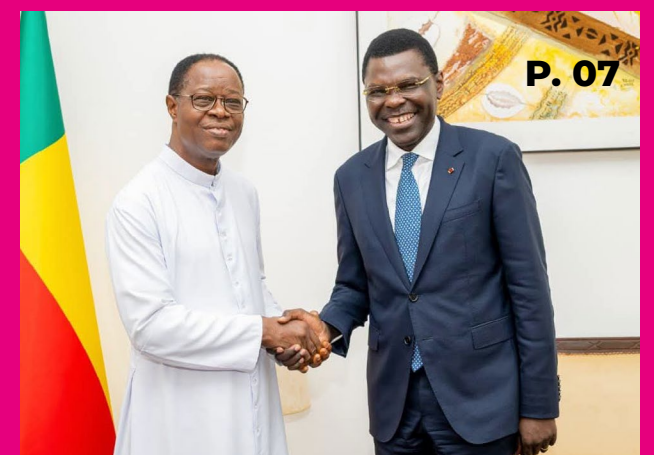
P. 03



Eugénie KOUANA exige des garanties sur la gouvernance et l'application de la réforme

ASSEMBLÉE NATIONALE

Joseph Djogbénou reçoit le soutien de l'Église pour une législature placée sous le signe de la paix



P. 07

ELONA HOUSE

AFTER WORK – RÉUNIONS OU RENCONTRES

Des salles fonctionnelles de 20 à 60 places au cœur de Porto-Novo

CONTACTS
0144904640 / 0198904640

ADRESSE
Djassin Houinvié, Porto-Novo



ELONA HOUSE

Salle de fêtes et de conférences

Climatisation
Confort et luxe
Rapport qualité - prix



CONTACTS

0144904640

ADRESSE

Djassin Houinvié
Porto-Novo

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Bénin se dote d'une nouvelle loi sur l'environnement

Les députés de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité, ce lundi 13 juillet 2026, la loi n° 2026-15 portant environnement en République du Bénin. Ce nouveau texte, qui remplace la loi-cadre de 1999, marque une étape importante dans le renforcement de la protection de l'environnement et l'adaptation du cadre juridique national aux nouveaux défis climatiques et écologiques.

Réunis en séance plénière ce lundi 13 juillet 2026, les députés de l'Assemblée nationale ont voté à l'unanimité la loi n° 2026-15 portant environnement en République du Bénin. Cette adoption consacre une réforme majeure de la législation environnementale nationale en abrogeant la loi-cadre en vigueur depuis 1999.

À travers ce nouveau dispositif législatif, le Parlement entend offrir au pays un cadre juridique plus moderne, capable de répondre aux enjeux actuels liés aux changements climatiques, à la préservation de la biodiversité, à la gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'à la lutte contre les différentes formes de pollution.

La nouvelle loi ambitionne également de renforcer les mécanismes de prévention, de contrôle et de sanction des atteintes à l'environnement, tout en favorisant une meilleure intégration des principes du développement durable dans les politiques publiques et les projets d'investissement.

Son adoption traduit la volonté des pouvoirs publics d'aligner la législation béninoise sur les engagements internationaux du pays en matière de protection de l'environnement et de transition écologique. Elle constitue ainsi un levier important pour préserver le patrimoine naturel national, améliorer le cadre de vie des populations et promouvoir un développement économique respectueux des équilibres environnementaux.

Avec ce vote unanime, l'Assemblée nationale envoie un signal fort en faveur d'une gouvernance environnementale plus efficace, fondée sur la responsabilité collective et la protection des générations présentes et futures.

Emeric Joël ALLAGBE



MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel «www.lemblemedujour.com»

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS

Email : lemblemedujour@gmail.com
 Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
 N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com
TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION

Emeric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

PROJET DE LOI SUR L'ENVIRONNEMENT EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Mathias Kouwanou plaide pour un Bénin durable



Au cours de la séance plénière du lundi 13 juillet 2026 consacrée à l'examen du projet de loi sur l'environnement en République du Bénin, le député Mathias Kouwanou a prononcé une intervention engagée en faveur de l'adoption du texte. Saluant les avancées enregistrées dans le domaine environnemental ces dernières années, il a appelé les députés de toutes les sensibilités politiques à soutenir une réforme qu'il considère comme un levier essentiel pour un développement durable et responsable du pays.

À l'occasion de la séance plénière du lundi 13 juillet 2026, l'Assemblée nationale a poursuivi l'examen du projet de loi relatif à l'environnement en République du

Bénin. Prenant la parole au cours des débats, le député Mathias Kouwanou a exprimé son soutien sans réserve au texte, tout en mettant en lumière les progrès accomplis par le Bénin dans la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.

À l'entame de son intervention, l'élue a salué la dynamique de transformation engagée dans le pays depuis une décennie. Il a rendu un vibrant hommage à l'ancien Président Patrice Talon ainsi qu'au Président de la République, Romuald Wadagni, qu'il a présentés comme deux hommes de vision ayant impulsé des réformes majeures au service du développement national.

S'adressant à ses collègues parlementaires, Mathias Kouwanou a rappelé que les députés ont la responsabilité d'accompagner cette marche vers le progrès. Selon lui, le « Bénin révélé » constitue aujourd'hui une réalité portée par une vision politique ambitieuse qui place le développement durable au cœur des priorités nationales.

Le député a souligné que le droit à un environnement sain, consacré par l'article 27 de la Constitution, est désormais traduit dans les faits grâce aux nombreuses politiques publiques mises en œuvre ces dernières années. Il a cité, entre autres, les importantes avancées enregistrées dans la gestion intégrée des déchets solides dans le Grand Nokoué ainsi que les projets de protection du littoral contre l'érosion côtière à Sèmè-Kpodji, Cotonou, Ouidah et Grand-Popo. Pour lui, ces réalisations témoignent de la volonté constante des autorités béninoises de préserver les ressources naturelles et d'améliorer durablement le cadre de vie des populations.

Poursuivant son argumentaire, Mathias Kouwanou a rappelé que l'Assemblée nationale avait adopté, quelques mois auparavant, la loi n° 2025-16 du 10 juillet 2025 portant Vision nationale de développement à l'horizon 2060. À ses yeux, le projet de loi sur l'environnement s'inscrit dans la continuité de cette ambition nationale en offrant un cadre juridique moderne et renforcé pour la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles.

L'élue a également insisté sur la dimension internationale du texte. Fort de son expérience au sein de l'Union interparlementaire (UIP), il a souligné que cette réforme permettra au Bénin de mieux honorer ses engagements internationaux en matière de protection de l'environnement. Selon lui, l'adoption de cette loi renforcera davantage la crédibilité du pays et illustrera sa capacité à traduire ses engagements internationaux en politiques publiques efficaces.

Convaincu de l'importance stratégique de cette réforme, le député Mathias Kouwanou a réaffirmé son soutien total au projet de loi. Il a, dans le même élan, lancé un appel à l'ensemble des députés des différentes formations politiques afin qu'ils votent favorablement ce texte, estimant qu'il constitue une étape décisive dans la construction d'un Bénin plus résilient, plus respectueux de son environnement et résolument tourné vers un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures.

Emeric Joël ALLAGBE

Eugénie KOUANA exige des garanties sur la gouvernance et l'application de la réforme



Lors de l'examen du projet de loi sur l'environnement à l'Assemblée nationale, la députée Eugénie KOUANA a salué les avancées majeures du texte tout en attirant l'attention du Gouvernement sur plusieurs zones d'ombre. Gouvernance institutionnelle, transparence, cohérence juridique et moyens d'application des sanctions ont été au cœur des préoccupations exprimées par l'élue.

À l'occasion des débats parlementaires consacrés au projet de loi portant sur l'environnement en République du Bénin, la députée Eugénie KOUANA a livré une intervention remarquée, marquée à la fois par son soutien aux innovations du texte et par son exigence de garanties sur sa mise en œuvre.

Prenant la parole en séance plénière, la parlementaire a d'abord salué la modernisation de la législation environnementale béninoise. Elle s'est notamment réjouie de l'enrichissement des définitions, qui intègrent désormais des notions essentielles comme les changements climatiques, l'économie verte, l'Agenda 21 ainsi que le cadre de gestion environnementale et sociale. Selon elle, cette évolution permet au Bénin de se rapprocher davantage des standards internationaux en matière de protection de l'environnement.

La députée a également mis en avant plusieurs avancées significatives, notamment le renforcement des principes fondamentaux du droit de l'environnement. Elle a salué l'intégration des principes de précaution, de non-régression, de pollueur-payeur, de préleveur-payeur, de solidarité écologique ainsi que de l'approche genre. Elle a aussi apprécié la prise en compte des mécanismes de lutte contre les changements climatiques et le durcissement des sanctions contre les infractions environnementales les plus graves, telles que le déversement de substances toxiques et l'importation de déchets dangereux.

Tout en reconnaissant ces progrès, Eugénie KOUANA a formulé quatre préoccupations majeures. Elle s'est d'abord interrogée sur l'absence, dans le projet de loi, d'une désignation explicite des institutions chargées de la gouvernance environnementale, notamment la Commission nationale du développement durable et l'Agence béninoise pour l'Environnement. À cet effet, elle a demandé au Gouvernement de préciser l'architecture institutionnelle retenue ainsi que les garanties de

participation des différents acteurs.

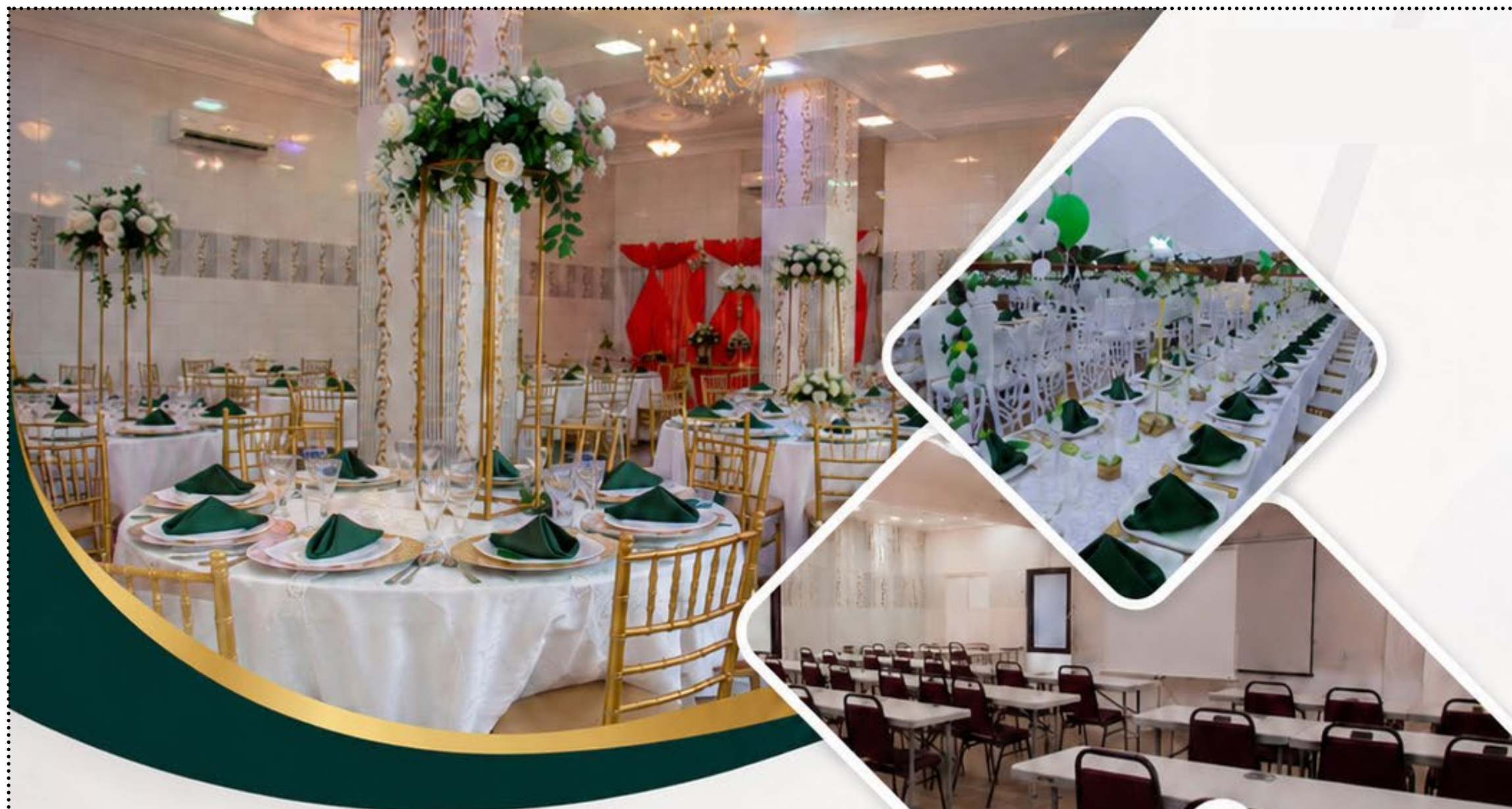
La parlementaire a ensuite souhaité des explications sur le passage d'un rapport annuel à un rapport biennal sur l'état de l'environnement, estimant que les exigences de transparence et de redevabilité demeurent plus que jamais d'actualité.

Elle a également appelé le Gouvernement à confirmer la parfaite cohérence entre les dispositions du projet de loi et celles du Code des forêts et de la faune concernant le statut des forêts comme patrimoine national.

Enfin, la députée a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des services compétents afin d'assurer l'application effective des nouvelles sanctions prévues par la loi. Selon elle, l'efficacité de la réforme dépendra autant de la qualité du texte que des moyens humains, techniques et judiciaires mobilisés pour sa mise en œuvre.

En conclusion, Eugénie KOUANA a réaffirmé son soutien au projet de loi, qu'elle considère comme une réforme structurante pour la protection durable des ressources naturelles du Bénin. Elle a toutefois estimé que les clarifications sollicitées permettront de consolider la gouvernance environnementale et de garantir l'efficacité des nouvelles dispositions.

Emeric Joël ALLAGBE



ELONA HOUSE

SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ?
Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel
ou simple moment en famille... notre espace vous ouvre ses portes
pour toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.



ASSISTANCE
TECHNIQUE
PRO



GRANDE
CAPACITÉ
MODULABLE



SALLES
CLIMATISÉES



GROUPE
ELECTROGÈNE
DISPONIBLE



Djassin Hounvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

CADRE IDÉAL POUR VOS CÉRÉMONIES À PORTO-NOVO

Saison pluvieuse : ELONA HOUSE, le choix idéal pour des fêtes réussies

(UN PUISSANT GROUPE ÉLECTROGÈNE ACQUIS POUR FAIRE FACE AUX COUPURES D'ÉLECTRICITÉ)



La saison des pluies est souvent source d'inquiétudes pour les organisateurs d'événements. Entre les intempéries et les coupures intempestives d'électricité, le choix du lieu devient déterminant. À Porto-Novo, ELONA HOUSE se positionne comme la destination privilégiée pour l'organisation de cérémonies réussies grâce à ses infrastructures modernes, son cadre accueillant et les nouveaux investissements réalisés par son promoteur pour garantir le confort des clients.

Mariages, anniversaires, baptêmes, conférences, séminaires, cérémonies familiales ou professionnelles : ELONA HOUSE offre désormais toutes les garanties pour des événements réussis, même en pleine saison pluvieuse.

Situé dans un environnement accessible et agréable à Porto-Novo, le complexe met à la disposition de sa clientèle des salles modernes, spacieuses et parfaitement adaptées à tous les types de réceptions. Son cadre élégant et convivial séduit de plus en plus de particuliers, d'entreprises et d'organisations qui recherchent un espace sécurisé et confortable pour leurs manifestations.

Conscient des désagréments causés par les fréquentes coupures d'électricité observées ces derniers temps, le promoteur de ELONA HOUSE vient de franchir une nouvelle étape en dotant le complexe d'un puissant groupe électrogène. Cet investissement majeur permet désormais d'assurer une alimentation électrique continue pendant les cérémonies, garantissant ainsi le bon déroulement des festivités

sans interruption.

Grâce à cette innovation, les clients peuvent profiter pleinement de leurs événements sans craindre les délestages qui perturbent parfois les moments les plus importants d'une réception. Sonorisation, éclairage, climatisation et autres équipements fonctionnent ainsi en permanence pour offrir un confort optimal aux invités.

En plus de ses installations modernes, ELONA HOUSE se distingue par la qualité de son accueil, son professionnalisme et sa capacité à accompagner les organisateurs dans la réussite de leurs projets. Chaque événement bénéficie d'une attention particulière afin de répondre aux attentes les plus exigeantes.

Avec l'arrivée des pluies et les défis liés à l'alimentation électrique, ELONA HOUSE confirme son statut de référence dans l'organisation des événements à Porto-Novo. Les responsables invitent les populations de la capitale et des localités environnantes à effectuer leurs réservations afin de bénéficier d'un cadre exceptionnel où confort, sécurité et sérénité sont garantis.

À ELONA HOUSE, la fête continue, quelles que soient les caprices du temps ou les coupures de courant.

Marie Estelle AKANNI



Les résidences FENOOU

Votre confort, notre priorité

Loin de chez vous,
**RETROUVEZ LA CHALEUR
D'UN FOYER !**

Chambres privées et cuisine conviviale
pour partager des repas faits maison,
rire et préparer vos aventures
du lendemain.

L'expérience idéale
pour profiter à votre rythme !

• CARACTÉRISTIQUES

- ✓ Luxe et confort
- ✓ Décor authentique
- ✓ Prix abordable
- ✓ Emplacement stratégique

GROUPE ÉLECTROGÈNE DISPONIBLE SUR LE LIEU



Profitez d'un séjour sans interruption
grâce à notre groupe électrogène
qui assure votre confort en toutes
circonstances !



Djassin Houinvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

ASSEMBLÉE NATIONALE

Joseph Djogbénou reçoit le soutien de l'Église pour une législature placée sous le signe de la paix



Le Président de l'Assemblée nationale, le Professeur Joseph Fifamin Djogbénou, a accordé une audience, ce lundi 13 juillet 2026, au Père Nathanaël Soèdé, Aumônier national des cadres et des personnalités politiques. Cette rencontre, empreinte de spiritualité et de civisme, a permis à l'Église catholique de réaffirmer son accompagnement à l'institution parlementaire tout en plaidant pour une production législative inspirée des valeurs de paix, d'amour, d'humanisme et de cohésion sociale.

Au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, le Président de l'Assemblée nationale, le Professeur Joseph Fifamin Djogbénou, a reçu dans l'après-midi du lundi 13 juillet 2026 le Père Nathanaël Soèdé, Aumônier national des cadres et des personnalités politiques. Cette visite de courtoisie s'inscrit dans une dynamique de dialogue entre les institutions de la République et les confessions religieuses, autour des valeurs qui fondent la stabilité et le développement du Bénin.

À l'issue de l'audience, le Père Nathanaël Soèdé a expliqué que cette démarche visait avant tout à adresser ses félicitations au Président de l'Assemblée nationale pour les responsabilités qui lui sont confiées, tout en lui témoignant la proximité et le soutien de l'Église dans l'accomplissement de sa mission.

Selon lui, l'Église partage avec les institutions de la République une même préoccupation : préserver la paix, renforcer la cohésion sociale et œuvrer au rassemblement de tous les fils et filles du Bénin. Il a rappelé que le Parlement, en tant que représentation de la Nation, joue un rôle déterminant dans la consolidation des valeurs républicaines et de l'unité nationale.

L'Aumônier national a également insisté sur l'importance de la mission législative. À ses yeux, les lois votées au cours de cette législature doivent être porteuses d'espérance, d'amour, de réconciliation et de justice sociale. Il a ainsi formulé le vœu que chaque texte adopté contribue à bâtir un pays davantage uni, où le développement économique s'accompagne de démocratie,

d'humanisme et d'actions fédératrices.

« Le Parlement est le lieu où s'élaborent les lois. Notre souhait est que ces lois soient des instruments de paix, d'amour, de réconciliation, de rassemblement et d'unité nationale », a notamment déclaré le Père Nathanaël Soèdé devant la presse parlementaire.

En réaffirmant la disponibilité de l'Église à accompagner les acteurs politiques dans leur engagement au service de la Nation, le responsable religieux a souhaité que les députés de la 10^e législature poursuivent leur mission avec un sens élevé de responsabilité, afin de promouvoir des réformes favorisant la fraternité, la justice et la paix, conformément à la devise nationale.

Cette audience illustre une nouvelle fois la volonté des institutions béninoises et des autorités religieuses de maintenir un dialogue permanent autour des valeurs essentielles qui fondent la paix, la stabilité et le vivre-ensemble au Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE

SAISON DES PLUIES AU BÉNIN

Le gouvernement sonne l'alerte

Face à l'intensification des précipitations sur l'ensemble du territoire national, le gouvernement béninois appelle les populations à redoubler de vigilance. Les autorités mettent en garde contre les risques d'inondations et invitent chaque citoyen à adopter des comportements responsables afin de préserver des vies et de limiter les dégâts matériels.

Les fortes pluies qui s'abatent depuis plusieurs semaines sur le Bénin suscitent une vive préoccupation des pouvoirs publics. Au regard des prévisions météorologiques annonçant la poursuite des intempéries, le gouvernement a lancé un appel à la vigilance afin de prévenir les risques d'inondations, d'effondrements

d'habitations et d'autres sinistres susceptibles d'affecter les populations.

À travers un communiqué officiel, le ministère en charge de l'Intérieur invite les citoyens à éviter les zones inondables, les traversées de cours d'eau en crue et toute activité pouvant les exposer à un danger. Les autorités recommandent également de maintenir les caniveaux et ouvrages d'assainissement dégagés afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie.

Le gouvernement insiste aussi sur la responsabilité collective en cette période de forte pluviométrie. Les populations sont invitées à suivre les consignes des services compétents, à signaler toute situation

à risque et à contacter les services de secours en cas d'urgence. Cette mobilisation citoyenne est jugée essentielle pour réduire les conséquences des intempéries.

Cet appel intervient dans un contexte où plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest enregistrent déjà d'importantes inondations ayant causé des pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Les autorités béninoises entendent ainsi renforcer les mesures de prévention afin de protéger les personnes et les biens durant toute la saison des pluies.

James Meryl ALLAGBE

 GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

FORTES PLUIES ET RISQUES D'INONDATIONS
APPEL À LA VIGILANCE

En saison des pluies, chaque geste compte.
Anticipons les risques et adoptons les bons réflexes.
La prévention sauve des vies.

 **Suivons les consignes de sécurité**

 évacuer sans délai les zones susceptibles d'être inondées et les habitations menacées d'effondrement ou par la montée des eaux	 éviter toute traversée de ponts submergés ou de zones inondées, quels que soient les moyens de déplacement utilisés
 limiter les déplacements non essentiels pendant les fortes précipitations	 éviter de consommer les eaux contaminées comme eaux de boisson
 ne pas jeter les déchets dans les caniveaux et les collecteurs d'eau pluviale	 s'abstenir de se baigner dans les cours d'eau ou d'y faire ses besoins

 **RESTEZ INFORMÉS ET SIGNEZ SANS DÉLAI TOUTE SITUATION DE DANGER AUX AGENTS DE LA PROTECTION CIVILE EN COMPOSANT LE 118**

SPORT SCOLAIRE AU BÉNIN

Grand-Popo accueille la finale du Championnat national scolaire 2026



Le stade omnisports de Grand-Popo a servi de cadre, dimanche 12 juillet 2026, au lancement officiel de la phase finale de la 6^e édition du Championnat national scolaire. Placée sous la présidence du ministre des Sports et de l'Engagement civique, Benoît DATO, cette compétition réunit pendant une semaine près de 1.500 élèves issus des douze départements du Bénin autour des valeurs du sport, de la discipline et de l'excellence.

Le Championnat national scolaire 2026 est

officiellement entré dans sa phase décisive. La cérémonie d'ouverture de la 6^e édition s'est déroulée le dimanche 12 juillet 2026 au stade omnisports de Grand-Popo, en présence du ministre des Sports et de l'Engagement civique, Benoît DATO, ainsi que de nombreuses autorités administratives, sportives et éducatives.

Durant une semaine, 1.488 élèves représentant les douze départements du pays se mesureront dans cinq disciplines majeures : le

football, le handball, le volleyball, le basketball et l'athlétisme. Cette phase finale constitue l'aboutissement des compétitions organisées dans les établissements scolaires à travers le territoire national.

Au-delà de la quête des titres, le Championnat national scolaire vise à promouvoir les valeurs de solidarité, de fair-play, de discipline et de dépassement de soi chez les jeunes. Il s'inscrit également dans la politique gouvernementale de développement du sport à la base, en offrant aux jeunes talents un cadre propice à leur épanouissement et à leur détection.

Pendant toute la durée de la compétition, Grand-Popo vivra au rythme des différentes épreuves sportives, avec des délégations déterminées à défendre les couleurs de leurs départements. Les meilleures équipes et les athlètes les plus performants tenteront de s'illustrer dans cette grande fête du sport scolaire béninois.

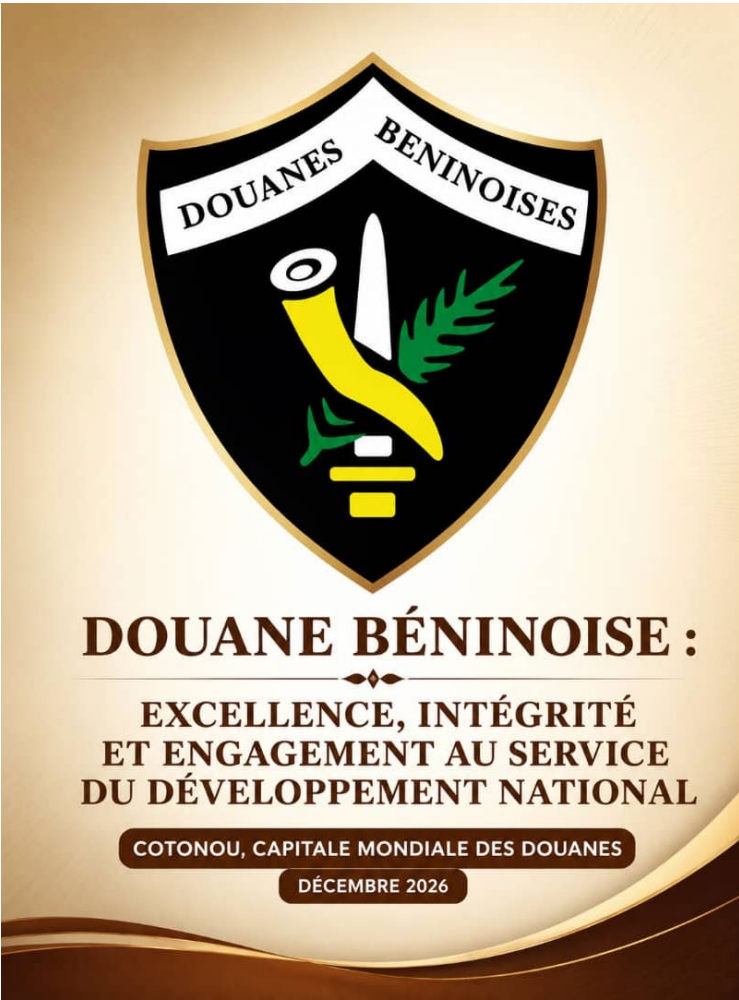
À travers cette sixième édition, le Gouvernement du Bénin réaffirme son engagement à faire du sport scolaire un véritable levier de formation, d'éducation et de révélation des talents appelés à porter les couleurs nationales sur les scènes africaine et internationale.

Emeric Joël ALLAGBE



COOPÉRATION INTERNATIONALE ET GOUVERNANCE DOUANIÈRE

Cotonou accueillera la Commission de politique générale de l'OMD



Le Bénin a été désigné pour accueillir, en décembre 2026 à Cotonou, la prochaine session de la Commission de politique générale de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Cette décision traduit la confiance de la communauté douanière internationale envers le pays et récompense les réformes engagées pour moderniser l'administration des douanes béninoises.

Le Bénin franchit une nouvelle étape dans son rayon-

nement sur la scène internationale. La prochaine session de la Commission de politique générale de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) se tiendra à Cotonou en décembre 2026, faisant de la capitale économique béninoise le point de convergence des principaux décideurs du secteur douanier mondial.

Cette désignation est perçue comme une reconnaissance des efforts continus déployés par les autorités béninoises pour moderniser l'administration douanière, renforcer sa gouvernance et améliorer ses performances. Elle témoigne également de la crédibilité acquise par la Douane béninoise auprès de ses partenaires internationaux.

À travers cette confiance renouvelée, le leadership du Directeur général des Douanes est salué pour les réformes conduites, la qualité du dialogue avec les institutions internationales et la dynamique insufflée à l'administration. Les avancées enregistrées ces dernières années ont contribué à positionner la Douane du Bénin parmi les administrations les plus performantes de la sous-région.

Cette distinction est également le reflet de l'engagement des plus hautes autorités de l'État en faveur de la modernisation des services publics et de l'amélioration de la compétitivité du pays. L'organisation de cette importante rencontre internationale offrira au Bénin une occasion privilégiée de mettre en valeur son savoir-faire, ses infrastructures et son rôle croissant dans la coopération douanière régionale et mondiale.

Prévue en décembre 2026, cette session réunira à

Cotonou les responsables des administrations douanières de nombreux pays ainsi que les principaux acteurs de la gouvernance douanière internationale. Un rendez-vous majeur qui confirme la place grandissante du Bénin dans les instances internationales et renforce son image de partenaire crédible sur les questions de facilitation des échanges, de sécurité des frontières et de développement économique.

Emeric Joël ALLAGBE



DROIT DE LA FAMILLE AU BÉNIN

Mariage et héritage : les règles à connaître

Au Bénin, les questions liées au mariage, à la succession et au partage des biens continuent de susciter de nombreuses interrogations. Entre idées reçues et méconnaissance des textes en vigueur, plusieurs citoyens ignorent encore les droits et obligations qui découlent de l'union matrimoniale ou du décès d'un proche. Pourtant, le Code des personnes et de la famille encadre clairement ces situations afin de protéger les intérêts de chaque partie.

Le mariage ne constitue pas seulement un engagement moral ou religieux. Il produit également des effets juridiques importants sur le patrimoine des époux, leurs responsabilités respectives ainsi que sur les droits des héritiers en cas de décès.

Au Bénin, le Code des personnes et de la famille fixe les règles applicables aux différents régimes matrimoniaux, à l'administration des

biens du couple et aux modalités de leur partage. Le choix du régime matrimonial, effectué lors de la célébration du mariage ou selon les dispositions prévues par la loi, influence directement la gestion du patrimoine familial.

En matière de succession, la législation béninoise définit avec précision les personnes appelées à hériter, les parts revenant au conjoint survivant, aux enfants et aux autres membres de la famille. Elle prévoit également des mécanismes destinés à protéger les héritiers réservataires et à garantir une répartition équitable des biens du défunt.

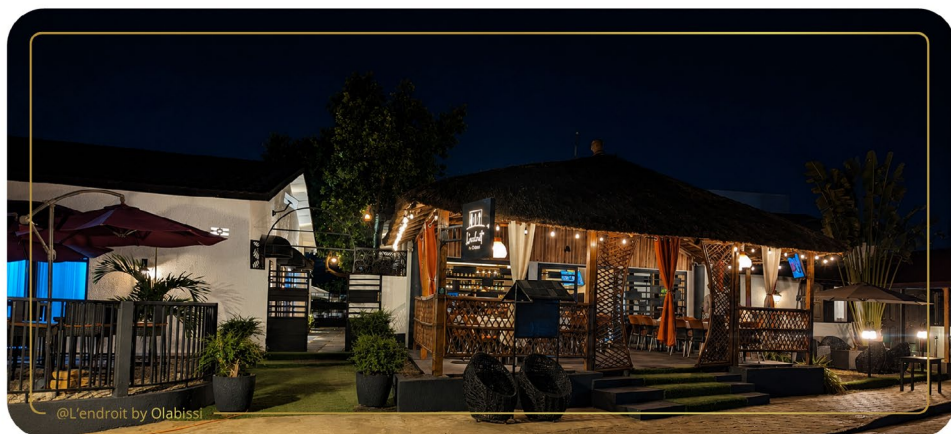
Malgré ce cadre juridique, de nombreux conflits successoraux naissent encore de la méconnaissance des textes, de l'absence de testament ou d'interprétations erronées des droits de chacun. Ces différends entraînent souvent de longues procédures judiciaires et fragilisent

les liens familiaux.

Les spécialistes du droit recommandent ainsi aux citoyens de mieux s'informer sur les dispositions légales relatives au mariage, à l'héritage et au partage des biens. Ils encouragent également les familles à privilégier le dialogue, à consulter des professionnels du droit lorsque cela est nécessaire et à anticiper certaines situations afin d'éviter les litiges.

Une meilleure connaissance des règles juridiques constitue aujourd'hui un levier essentiel pour préserver la paix familiale, sécuriser le patrimoine et garantir le respect des droits de chaque héritier conformément aux lois de la République du Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE



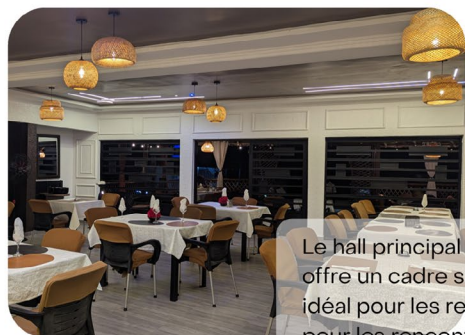
L'endroit by Olabissi

A propos

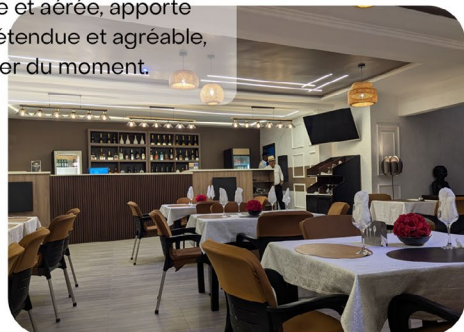
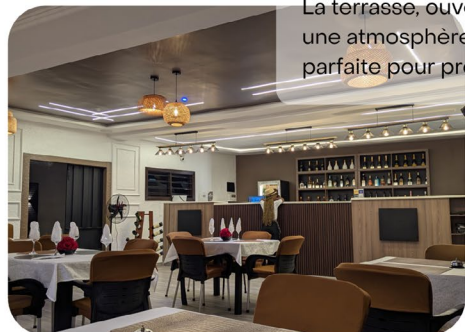
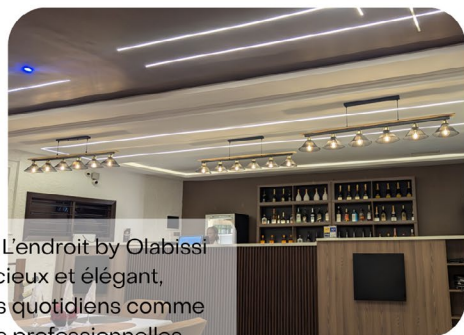
Situé à Porto-Novo, Oganla, en face du Ministère de l'Enseignement Primaire, L'endroit by Olabissi est un cadre prestigieux qui incarne l'élégance, le raffinement et l'excellence de service. Véritable adresse de référence, le restaurant se distingue par son ambiance soignée et son attention portée aux moindres détails. Lieu de rencontre privilégié des personnalités, des officiels et des cadres, L'endroit by Olabissi s'impose comme un symbole de standing et de convivialité. L'établissement propose une sélection exquise de mets, alliant les saveurs authentiques du Bénin à des inspirations culinaires modernes, pour offrir à chaque client une expérience gastronomique unique. Plus qu'un restaurant, L'endroit by Olabissi est un espace d'exception dédié à l'organisation de cocktails, dîners de gala et événements prestigieux, avec un accompagnement sur mesure.



Hall principal & terrasse



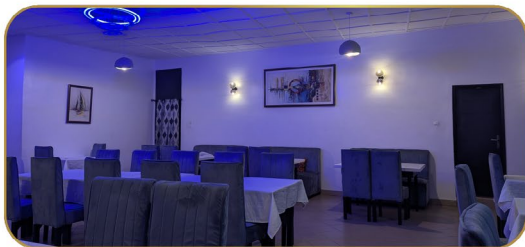
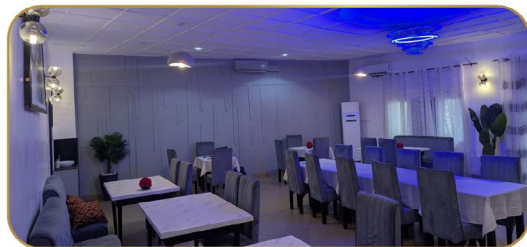
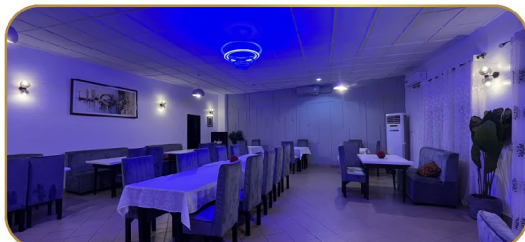
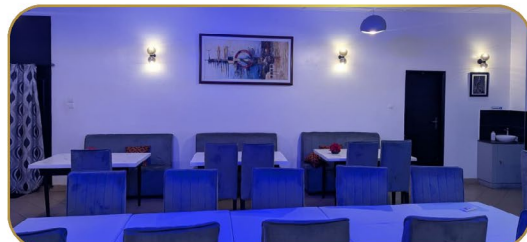
Le hall principal de L'endroit by Olabissi offre un cadre spacieux et élégant, idéal pour les repas quotidiens comme pour les rencontres professionnelles. La terrasse, ouverte et aérée, apporte une atmosphère détendue et agréable, parfaite pour profiter du moment.



Véritable atout du restaurant, le jardin verdoyant offre un environnement naturel et apaisant. Il constitue le lieu idéal pour l'organisation de réceptions, mariages et événements en plein air dans un cadre chic et harmonieux.

Grand jardin verdoyant

Salle VIP



Pensée pour une clientèle exigeante, la salle VIP propose un espace privé, raffiné et confortable, adapté aux réunions, rencontres d'affaires et événements exclusifs en toute discrétion.

Salon Privé



Le salon de L'endroit by Olabissi offre une ambiance cosy et chaleureuse, idéale pour des moments de détente, des échanges confidentiels ou des rendez-vous en petit comité.



Service traiteur



Le restaurant propose un service traiteur haut de gamme, avec des menus personnalisés alliant qualité, créativité et authenticité, adaptés à tous types d'événements.

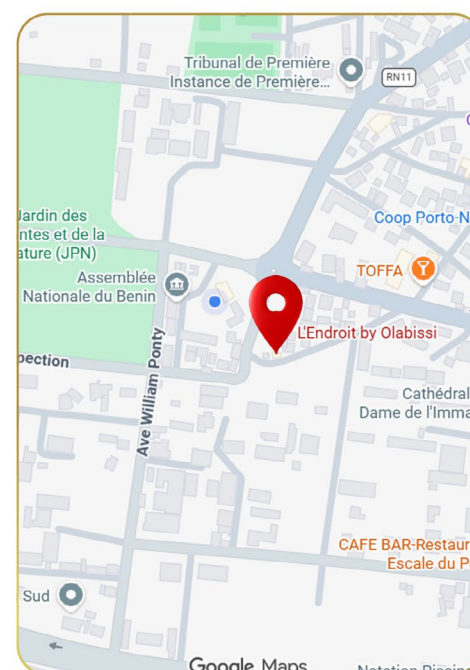


L'Endroit By Olabissi
FJF8+3WF, Ave William Ponty,
Porto-Novo
☎ 01 60 13 56 56
✉ lendroitporto@gmail.com

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

- 📍 L'endroit by olabissi
- 📷 lendroit_restaurantpn
- 📍 L'endroit by olabissi - Restaurant/PN

@Copyright2026



EN MÉMOIRE



Repos éternel
à ton âme

MERCI

SESSINOU Sabine Perpétue
épouse NOUATIN

Pieusement endormie dans la paix du Seigneur
le 23 juin 2026, à l'âge de 56 ans.

ANNONCE DE DÉCÈS

- La collectivité GONNOU GBETO SOMENOU de Davié
- La collectivité AGBODOHOUN de Kana

Les familles
- La famille GNANSOUNOU NOUATIN
- La famille SESSINOU

L'époux de la défunte
- Monsieur NOUATIN Bruno

Les enfants de la défunte
- NOUATIN Donald
- NOUATIN Ariel

Les frères et sœurs de la défunte
- SESSINOU Victor, son épouse et leurs enfants
- SESSINOU Blanche, son époux et leurs enfants
- SESSINOU Adélaïde et ses enfants

Beaux-frères et belles-sœurs de la défunte
- NOUATIN Odile, son époux et leurs enfants
- Sœur NOUATIN Catherine, religieuse en RCA
- GNANSOUNOU Félicité, son époux et leurs enfants
- Veuve GNANSOUNOU Edwige et ses enfants
- GNANSOUNOU Florent, son épouse et leurs enfants
- Veuve GNANSOUNOU Pauline et ses enfants
- GNANSOUNOU NOUATIN Françoise, son époux et leurs enfants
- Veuve GNANSOUNOU Justine et ses enfants
- GNANSOUNOU NOUATIN Dieudonné, ses épouses et leurs enfants

Les belles-familles
- HOUNSA d'Abomey-Calavi
- AKPAOKA Houeyogbé de Porto-Novo

Les petits-fils de la défunte
- Matys, Malia et Chayili

Ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de leur très chère et regrettée **Madame SESSINOU Sabine Perpétue, épouse NOUATIN**, revendeuse à Porto-Novo, pieusement endormie dans la paix du Seigneur, mardi le 23 juin 2026 au CHUD-Ouémé, à l'âge de 56 ans.

Programme
DES OBSÈQUES

Vendredi 17 juillet 2026 :
- 16h : Levée du corps à la morgue de Djregbe
- 20h : Veillée de prière **en présence du corps** au domicile de la défunte, carré n°63, Maison NOUATIN à Dowa Dèdomè

Samedi 18 juillet 2026 :
- 10h : Messe à l'église **Saint Paul de Dowa**, suivie de l'inhumation au cimetière **Danto d'Akpro-Misséré**

Dress code : Tenue blanche

NB : Les remerciements sont reçus au lieu de l'inhumation.

« Que son âme repose en paix et que la lumière éternelle luise sur elle. »

Union de prière

Deux espaces d'exception, UN CONFORT ABSOLU

Pour vos événements, séjours et moments inoubliables.



Les résidences

FENOOU

Votre confort, notre priorité



Chambres privées et
cuisine conviviale



Luxe et confort,
décor authentique



Emplacement
stratégique



Groupe électrogène
disponible



ELONA HOUSE



Salles de fêtes et de conférences

Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel ou simple moment en famille... Elona House est l'espace idéal pour toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.



ASSISTANCE
TECHNIQUE
PRO



GRANDE
CAPACITÉ
MODULABLE



SALLES
CLIMATISÉES



GROUPE
ÉLECTROGÈNE
DISPONIBLE



Djassin Hounvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707



GROUPE
ÉLECTROGÈNE
DISPONIBLE
SUR LES DEUX SITES